

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M WILL PATRICK
34 RUE DE DACHSTEIN
67300 SCHILTIGHEIM

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1245899338089

Référence du document : 22 B4 2652604 05
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
34 RUE DE DACHSTEIN
67300 SCHILTIGHEIM

Numéro FIP 670 06 08 2422818789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 04/06/2022

Somme qui vous est remboursée

438,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 25 631
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		28470		
Dédiction 10% ou frais réels.....		- 2847		
Salaires, pensions, rentes nets.....		25623		25623
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			159	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenu brut global.....				25623
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				25623
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	8
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				569
Décote.....				- 533
Impôt avant réductions d'impôt.....				36
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	1	Montant retenu	1
Montant de la réduction d'impôt.....			36	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 36
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré	1	Montant retenu	1
Emploi salarié à domicile.....		876		876
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 438
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 438
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				- 438
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				438
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
C	T	1						2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

25631

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹.....
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....

8

159

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2020.....	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253